



CHRISTINE LAGARDE
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

BRUNO LE MAIRE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FREDERIC LEFEBVRE
SECRETARE D'ÉTAT CHARGE DU
COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES
PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DU TOURISME, DES
SERVICES, DES PROFESSIONS
LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr/

www.agriculture.gouv.fr/

Paris, le 29 juin 2011
N°615

VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES HORS DES MAGASINS

Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, et Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, ont mis en place des mesures pour faciliter l'accès du consommateur aux fruits et légumes, pour lesquels l'abondance, les prix attractifs, la qualité gustative sont au rendez-vous.

Ils ont ainsi décidé, en réponse à la demande de l'Interprofession des filières Fruits et Légumes (INTERFEL), d'autoriser la mise en œuvre immédiate d'un dispositif exceptionnel de vente de fruits et légumes hors des magasins.

Ces ventes hors des magasins pourront être mises en œuvre les week-ends du 1^{er} juillet et du 8 juillet.

Les Ministres appellent les commerces assurant la vente de fruits et légumes, en particulier les enseignes de la grande distribution, à s'impliquer fortement dans la mise en place des ventes hors magasins durant cette période.

Ils ont par ailleurs renouvelé, en coopération avec les principales enseignes de la distribution alimentaire, des accords volontaires de modération des marges sur le secteur des fruits et légumes frais.

Ces accords engagent les enseignes et leurs points de vente à limiter leurs marges sur les fruits ou les légumes dont les prix à la production sont particulièrement bas. Ces limitations s'appliquent actuellement pour la pêche-nectarine, le melon et la tomate.

Contacts Presse :

Cabinet de Christine LAGARDE : Jean-Marc PLANTADE / Bruno SILVESTRE - 01 53 18 41 35

Cabinet de Bruno LE MAIRE : Marie ESTRADA - 01 49 55 59 74

Cabinet de Frédéric LEFEBVRE : Sophie LE MOUËL - 01 53 18 40 61